

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

Arrêté du 16 mars 2023 fixant le nombre de postes offerts aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration ouverts au titre de la session de printemps 2023 et leur répartition par corps et institut (entrée en formation au 1^{er} septembre 2023)

NOR : TFPF2306506A

Par arrêté du ministre de la transformation et de la fonction publiques en date du 16 mars 2023, le nombre de postes offerts aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration ouverts au titre de la session de printemps 2023 est fixé comme suit :

Instituts régionaux d'administration	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total
Bastia	39	30	8	77
Lille	39	30	8	77
Lyon	39	30	8	77
Metz	39	30	8	77
Nantes	39	30	8	77

Ces postes sont répartis comme suit par corps et instituts régionaux d'administration :

Corps	Instituts régionaux d'administration					
	Bastia	Lille	Lyon	Metz	Nantes	Total
Attachés d'administration de l'Etat						
Agriculture	2	2	1	1	1	7
Armées	6	6	6	6	6	30
Caisse des Dépôts et Consignations	2	2	2	2	2	10
Conseil d'Etat	2	2	2	2	2	10
Culture	2	2	2	2	2	10
Economie, Finances, Relance	5	5	5	5	5	25
Education nationale, Jeunesse et Sports	23	24	23	23	23	116
Intérieur	18	18	18	18	18	90
Justice	4	4	4	4	4	20
Premier ministre	1		1	1	1	4
Solidarité, Santé	5	5	6	5	5	26
Transition écologique	6	6	6	6	6	30
Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides		1	1	1	1	4
Secrétaires des affaires étrangères						

